



PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Direction départementale
des services vétérinaires
du Territoire de Belfort

Place de la révolution française
B.P. 279
90005 Belfort Cedex

A R R Ê T É n° 200903020348

*fixant la liste départementale des vétérinaires pour
la réalisation des évaluations comportementales canines*

Le préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de la légion d'honneur

VU :

- le code rural et notamment l'article L.211.14.1 ;
- la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment l'article 24 ;
- le décret n° 2007-1318 du 6 septembre 2007 relatif à l'évaluation comportementale des chiens pris en application de l'article L.211.14.1 du code rural ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret du 11 décembre 2008 nommant monsieur Jean-Benoît Albertini préfet du Territoire de Belfort ;
- l'arrêté ministériel du 10 septembre 2007 relatif aux modalités d'inscription des vétérinaires sur une liste départementale en vue de réaliser des évaluations comportementales, en application de l'article L.211-14-1 du code rural ;
- l'arrêté ministériel du 22 décembre 2005 nommant madame Marie-Jeanne Fotré-Muller directrice départementale des services vétérinaires du Territoire de Belfort ;
- l'arrêté préfectoral n° 200901300177 du 29 janvier 2009 portant délégation de signature à madame Marie-Jeanne Fotré-Muller, directrice départementale des services vétérinaires ;
- les demandes adressées à la direction départementale des services vétérinaires ;

Sur proposition de la directrice départementale des services vétérinaires ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} : La liste départementale des vétérinaires praticiens pratiquant l'évaluation comportementale canine en application de l'article L.211-14-1 du code rural est fixée comme suit :

Docteur vétérinaire	Adresse professionnelle	Numéro d'inscription à l'ordre	Année d'obtention du diplôme	Autres qualifications
Delphine Bloch	Clinique Saint Bernard 13, rue Gambetta 90000 Belfort	18629	2004	en cours
Marc Chrétien	Clinique Chrétien - Guilhot 13, rue de Mulhouse 90000 Belfort	7979	1980	-
Pascal Delsaut	Clinique Delsaut 4, rue Oscar Ehret 90300 Valdoie	900863	1986	-
Séverine Garraud	5, rue de Boron 90600 Grandvillars	16138	1998	-
Dominique Guilhot	Clinique Chrétien - Guilhot 13, rue de Mulhouse 90000 Belfort	6022	1983	-
Jean-christophe Guilhot	Clinique Chrétien - Guilhot 13, rue de Mulhouse 90000 Belfort	7983	1983	-
Bruno Sapy	4, grande rue 90170 Etueffont	19060	2003	-
Gilbert Touffut	Clinique Saint Bernard 13, rue Gambetta 90000 Belfort	7987	1970	-

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 200801140056 du 14 janvier 2008.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale des services vétérinaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Belfort, le 2 mars 2009
 Pour le préfet et par délégation,
 Pour la directrice départementale des
 Services vétérinaires et par délégation,
 L'adjoint


 Cyril Pietruszewski